

La dynamique des bénéficiaires de la CMU Complémentaire

de 2001 à 2007

Au cours de ces dernières années, les effectifs de bénéficiaires de la Couverture Maladie Universelle Complémentaire, ou CMU-C, ont fortement progressé et de façon continue au RSI : de 8% à 11% de croissance annuelle entre 2003 et 2007. Cette croissance est singulière. En effet, depuis quelques années, elle ne s'observe plus dans les autres régimes (régimes de salariés ou des exploitants agricoles). Cette évolution est encore plus marquée dans les DOM, en particulier à la Réunion. Traditionnellement marquée par l'importance des bénéficiaires du RMI, la situation économique y a connu une dégradation sensible liée à l'épidémie de Chikungunya.

Cependant, le régime obligatoire de base du RSI connaît lui-même un rapide développement depuis 2003 avec un nombre important de créations d'entreprise individuelles, assorti d'une progression rapide des bénéficiaires de l'ACCRES (Aide aux Chômeurs Créateurs ou Repreneurs d'Entreprises).

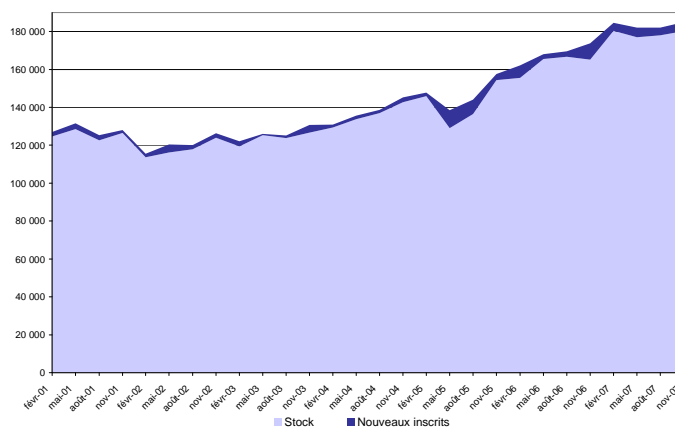
Conjointement, la part des ressortissants du régime obligatoire aux revenus les plus faibles s'est accrue. Ceci s'explique en partie par l'augmentation des créations d'entreprise : lors des premières années, les bénéfices dégagés sont souvent plus faibles que les années suivantes, que les entreprises soient aidées ou non.

Accès à la CMU

Sous conditions de ressources, il est possible de bénéficier gratuitement d'une complémentaire santé : la CMU Complémentaire. Celle-ci prend en charge le ticket modérateur restant habituellement à la charge de l'assuré. Pour certaines prestations le remboursement va même au-delà : équipements optiques, prothèses dentaires...

La CMU de base est gérée exclusivement par le Régime Général. Cette dernière est accordée, sans condition de ressources, sous les seules conditions de résider en France et de n'être pas déjà affilié à un autre régime de base.

Nombre de bénéficiaires de la CMU-C de 2001 à 2007



Source : CNRSI / OCAPI et DWH CMU

N°19 - juillet 08

DES ASSURÉS ET DES AYANTS DROIT EN FORTE CROISSANCE

Mise en place en janvier 2000, la CMU-C a fini sa montée en charge à la fin de l'année 2002. Parmi les bénéficiaires, les ayants droit sont majoritaires : 54% à fin décembre 2007 alors qu'au régime obligatoire il y a moins d'un ayant droit pour deux assurés. Les conditions de ressources pour bénéficier de la CMU-C concernent l'ensemble du foyer, les assurés avec des ayants droit inactifs remplissant, à niveau de revenu équivalent, plus facilement ces conditions.

Nombre de bénéficiaires de la CMU-C au 31 décembre 2007

	Bénéficiaires d'une décision (assurés)		Bénéficiaires d'une décision (ayants droit)		Bénéficiaires d'une décision
	Total	dont nouveaux dossiers (déc. 07)	Total	dont nouveaux dossiers (déc. 07)	Total
Métropole	81 165	1 689	96 015	1 905	177 180
DOM	4 698	196	5 792	242	10 490
Total	85 863	1 885	101 807	2 147	187 670

Source : CNRSI / Etats statistiques CMU – 1ère estimation

Sur les dernières années, ces effectifs sont en forte augmentation, aussi bien pour les assurés que pour les ayants droit ; +7,9% en moyenne annuelle depuis 2002. Mais le régime obligatoire du RSI a lui aussi connu une progression significative de ses assurés depuis 2002, de l'ordre de 2,5% en moyenne annuelle. Cependant, elle reste relativement modérée par rapport à celle de la CMU-C et ne l'explique qu'en partie.

Nombre de bénéficiaires de la CMU-C de 2001 à 2007

	Bénéficiaires d'une décision (assurés et ayants droit)	
	Nouveaux inscrits (au cours du mois)	Total (fin de mois)
déc 2001	1 314	129 314
déc 2002	2 594	128 335
déc 2003	2 656	133 157
déc 2004	2 520	147 519
déc 2005	2 948	160 387
déc 2006	8 752	173 867
déc 2007	4 032	187 670

Source : CNRSI / OCAPI et DWH CMU

Au total, depuis 2001, la progression est de +31,6% pour les assurés à la CMU-C (20.000 personnes) et de +42,8% ayants droit compris (55.000 personnes) alors qu'elle n'a été que de +13,8% pour les assurés du régime obligatoire et +7,7% avec les ayants droit. Cette croissance a été particulièrement marquée en 2006 : +12,6% en moyenne sur l'année (19.000 bénéficiaires)

et la hausse reste élevée en 2007 : +9,5% (16.000 bénéficiaires). Dans les DOM, cette hausse est encore plus forte : +23,7% en 2006 (1.700 bénéficiaires) et +14,7% en 2007 (1.300 personnes).

Evolution de la population protégée du RSI de 2001 à 2007 (hors maintiens de droits)

(en milliers)	Assurés	Evolution	Ayants droit	Evolution	Population couverte	Evolution
2001	1 974	1.3%	993	-2.4%	2 967	0.1%
2002	1 990	0.8%	980	-1.3%	2 970	0.1%
2003	1 992	0.1%	958	-2.2%	2 951	-0.6%
2004	2 038	2.3%	913	-4.7%	2 951	0.0%
2005	2 098	3.0%	925	1.3%	3 024	2.5%
2006	2 160	3.0%	928	0.3%	3 088	2.1%
2007	2 248	4.0%	948	2.2%	3 196	3.5%
2007/2001		13.8%		-4.5%		7.7%

Source : CNRSI / Etats statistiques SAGA puis TAIGA au 30 juin de chaque année

LA CREATION D'ENTREPRISE INDIVIDUELLE FORTEMENT DYNAMIQUE

Depuis 2000, le nombre de créateurs d'entreprise affiliés au RSI est en hausse. Cette dernière s'est accélérée depuis 2004, en particulier pour les créateurs bénéficiaires de l'ACCRE. Les revenus dégagés lors des premières années suivant la création sont en moyenne plus faibles que pour les entreprises actives depuis plus longtemps. Dans les DOM, la création d'entreprise reste beaucoup moins dynamique.

Montant et évolution des revenus moyens des premières années d'activité (depuis 2003) selon la durée de survie des entreprises créées

Artisans	2003	2004	2005
non bénéficiaires de l'ACCRE			
radiés en 2005	8 501 €		
radiés en 2006	7 709 €	12 640 €	
survivants début 2007	11 267 €	18 709 €	21 229 €
bénéficiaires ACCRE catégorie 1			
radiés en 2005	7 012 €		
radiés en 2006	7 290 €	11 802 €	
survivants début 2007	8 263 €	14 282 €	17 015 €
bénéficiaires ACCRE catégorie 2			
radiés en 2005	5 994 €		
radiés en 2006	6 465 €	11 440 €	
survivants début 2007	7 569 €	12 796 €	15 238 €

Commerçants	2003	2004	2005
non bénéficiaires de l'ACCRE			
radiés en 2005	6 208 €		
radiés en 2006	7 523 €	12 927 €	
survivants début 2007	9 148 €	16 212 €	19 280 €
bénéficiaires ACCRE catégorie 1			
radiés en 2005	5 286 €		
radiés en 2006	5 208 €	10 040 €	
survivants début 2007	5 975 €	11 571 €	14 799 €
bénéficiaires ACCRE catégorie 2			
radiés en 2005	4 190 €		
radiés en 2006	4 096 €	7 839 €	
survivants début 2007	4 902 €	9 476 €	11 031 €

Source : Assurance vieillesse du RSI

N°19 - juillet 08

EFFECTIFS CMU-C ET RMI FORTEMENT CORRELES

Depuis 2002, les bénéficiaires du RMI (tous régimes confondus, salariés et non salariés) augmentent régulièrement d'une année sur l'autre, avec une évolution totale entre 2001 et 2005 de +20,4%. La majorité des bénéficiaires de la CMU-C se retrouve dans les zones géographiques où les bénéficiaires du RMI sont les plus nombreux.

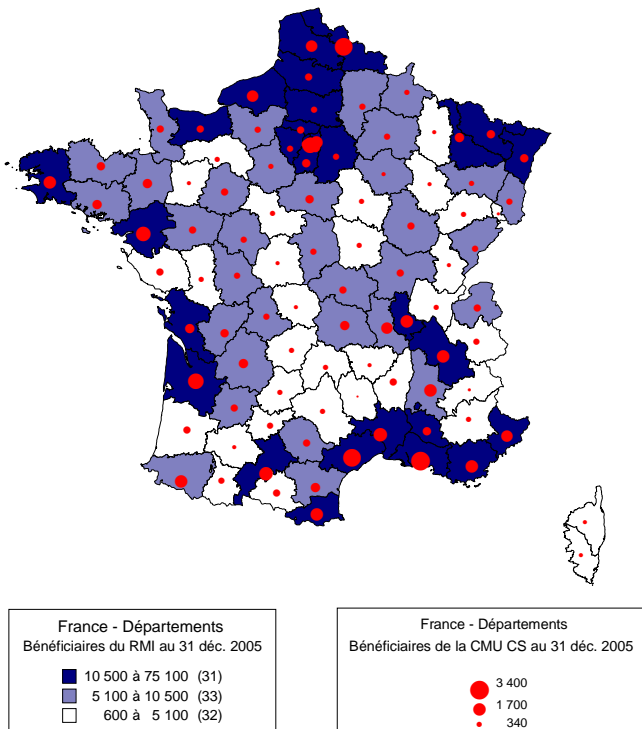
Bénéficiaires du RMI tous régimes au 31 décembre

(en milliers)	2001	2002	2003	2004	2005
Bénéficiaires	1 052	1 069	1 121	1 216	1 266
Evolution	-1.9%	1.6%	4.9%	8.5%	4.2%

Source : CNAF / FILEAS

Jusqu'à la fin d'année 2006, les assurés bénéficiant du RMI et relevant du RSI se voyaient attribuer de manière automatique des droits à la CMU-C sans avoir à en faire la demande. Le point de départ de la CMU-C correspondait à la date d'attribution du RMI. Depuis 2006, l'assuré doit remplir lui-même le formulaire de demande d'attribution de la CMU-C.

Répartition géographique des bénéficiaires du RMI et de la CMU-C au 31 décembre 2005



Source : RMI : données tous régimes CNAF / FILEAS
CMU : CNRSI / OCAPI

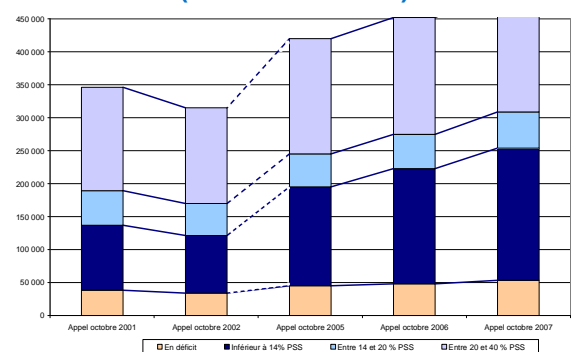
DES DEFICITS PLUS FREQUENTS

Le nombre d'assurés en déficit ne cesse de croître, +11,7% en 2007 et +39,1% au total depuis 2001. Cela correspond à une augmentation importante des assurés pouvant prétendre au RMI et donc à la CMU-C. Mais la part des revenus faibles a également fortement progressé.

DES REVENUS FAIBLES

En métropole, les assurés dont les revenus sont positifs, mais restent inférieurs à 40% du plafond de la Sécurité Sociale (ce qui correspond à l'assiette minimale de cotisation au RSI, soit un peu moins de 13.000 €) sont aussi plus souvent susceptibles de bénéficier de la CMU-C que les autres assurés, même si l'étude du dossier d'attribution se fonde sur la totalité des ressources du foyer et dépend aussi de la taille de celui-ci.

Evolution des assurés dont les revenus sont inférieurs au plancher de cotisations (32.000 € en 2007)



Source : CNRSI / SAGA puis TAIGA / Etats revenus

Note de lecture : les revenus sont décalés de 2 ans par rapport à l'appel provisionnel (pour un appel de l'année N [2001], les revenus sont ceux de l'année N-2 [1999]).

Ces cotisants sont de plus en plus nombreux. Au total, leur progression est de +42,5% depuis 2001 alors que les assurés dont les revenus sont compris entre le plancher de cotisations (13.000 €) et le plafond de la sécurité sociale (32.000 €) sont en augmentation beaucoup plus modérée depuis le début des années 2000 : +1,3% au total depuis 2001, alors qu'elle est de +2,5% pour la seule année 2006.

Les assurés pour lesquels les revenus sont inférieurs à 14% du plafond de la Sécurité Sociale connaissent une forte évolution en 2007 (+14,6%), celle-ci dépassant même 100% depuis 2001. Pour les revenus compris entre 4.500 € et 6.500 € (14% et 20% du plafond), elle est de +4,4% et elle est de +16,8% pour les revenus compris entre 6.500 € et 13.000 € (20% et 40% du plafond).

N°19 - juillet 08

LES DOM : LA REUNION, UN CAS PARTICULIER

L'augmentation du nombre d'assurés aux revenus faibles dans les DOM est plus modérée qu'en Métropole : pour les assurés aux revenus inférieurs à l'assiette minimale des cotisations, cette augmentation est de 12% pour l'année 2007. Dans le même temps, l'année 2007 a aussi connu une forte baisse de la création d'entreprise : -9,1% par rapport à 2006, en particulier à la Réunion où l'activité économique a fortement baissé à la suite de l'épidémie de Chikungunya. A la Réunion, sur 10 dossiers de CMU traités, 4 concernent des bénéficiaires du RMI.

ET POUR L'ANNEE A VENIR

Depuis le 1^{er} janvier 2007, la totalité des bénéficiaires de l'ACCRES est couverte par le RSI, et ce dès le premier jour de leur activité indépendante alors qu'elle était seulement douze mois après précédemment. La population concernée par cette aide dispose dans l'ensemble de revenus faibles. Les bénéficiaires de cette exonération de cotisations sont donc désormais tous, dès la première année, une source potentielle d'augmentation des bénéficiaires de la CMU-C au RSI en 2008. La progression de ces effectifs de cotisants exonérés a été continue tout au long de l'année 2007 et la montée en charge de ces nouvelles dispositions ne se terminera que dans le courant de l'année 2008. Elle contribue donc encore aujourd'hui à la progression des bénéficiaires de la CMU-C du RSI.

Pour les exclus de la CMU-C : l'aide à l'Acquisition d'une Complémentaire Santé (ACS)

Sur l'année 2007, 13 978 attestations de droit à déduction sur les cotisations ou primes d'un contrat d'assurance complémentaire santé ont été envoyées.

18.0% des bénéficiaires du droit à déduction ont moins de 25 ans (droit de déduction de 100 € annuel), 26.2% de 25 à 59 ans (droit de déduction de 200 € annuel) et 55.8% plus de 60 ans (droit de déduction de 400 € annuel).

Les bénéficiaires sont majoritairement des femmes à 52.8% contre 41.2% des hommes.

Les ayants droit représentent quant à eux 32.5% des bénéficiaires du crédit d'impôt.

Après une progression modérée du nombre d'attestations délivrées entre les deux premières années de mise en place de l'ACS (augmentation de 19.6% entre 2005 et 2006 et correspondant à 1 545 attestations de plus sur une année, toutes caisses RSI confondues), l'année 2007 est en forte augmentation avec une évolution de 48.3% avec 13 978 attestations délivrées.

L'augmentation du plafond d'octroi de l'aide à la complémentaire santé au 1^{er} janvier 2007 (du plafond CMU-C +15% en 2006 au plafond CMU-C +20% en 2007) a eu un effet certain. La population récupérée est âgée de plus de 60 ans

Néanmoins, la population cible n'est toujours pas atteinte.

Lectures complémentaires

Rapport d'information du Sénat n°236 (2005-2006) sur l'épidémie de Chikungunya à la Réunion – mars 2006

Références n°28 « Aide à l'acquisition d'une assurance complémentaire santé : l'ACS en 2006 » – Numéro spécial septembre 2007 – Lettre d'information éditée par le Fonds CMU

Zoom n°09 : « L'aide à la création d'entreprise : un dispositif efficace » – septembre 2007 – Le RSI

Question d'Economie et de la Santé n°121 : « Aide à l'acquisition d'une assurance maladie complémentaire : une première évaluation du dispositif ACS » – septembre 2007 – IRDES

Directeur de la publication : Dominique Liger – Coordination éditoriale : Secteur études, prospective et gestion financière des risques de la Direction de l'Organisation et de la Prospective - Rédacteur : **Véronique Fouque** (veronique.fouque@le-rsi.fr)
Caisse nationale RSI – 260-264 avenue du Président Wilson – 93457 La Plaine Saint-Denis Cedex - www.le-rsi.fr

Cette publication, dont la numérotation est chronologique, comprend trois séries : les bilans annuels (bleus), les tableaux de bord financiers (verts) et les zooms (orange). Ces trois séries sont disponibles sur notre site Internet : www.le-rsi.fr dans la rubrique Publications / Etudes / Etudes statistiques, financières et actuarielles

ISSN 1960-2502